

DÉPARTEMENT
<b>GIRONDE</b>
COMMUNE
<b>BÈGLES</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Égalité - Fraternité

-----  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 0018-25

*Objet : Domaine et Patrimoine*

*DA/*

**ARRETE DE MAINLEVÉE de MISE EN SECURITE – PROCEDURE ORDINAIRE**  
**Immeuble sis 32 avenue Salvador Allende 33130 Bègles**  
**Parcelle AO 538**

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.511-1 et suivants, L.521-1 et suivants, L.541-1 et suivants, et les articles R511.1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2215-1 ;

Vu le rapport du service Immeubles Dangereux de Bordeaux Métropole en date du 08 juin 2023 concluant à la nécessité de mettre en place une procédure de péril ordinaire ;

Vu le courrier en date du 13 juin 2023 lançant la procédure contradictoire adressé à Madame DUPHIL Sarah Jane domiciliée 62 rue Pajol 75018 Paris, propriétaire de l'immeuble sis à Bègles, 32 avenue Salvador Allende, 33130 Bègles, section AO, parcelle 538 indiquant les motifs qui ont conduit à mettre en œuvre la procédure de mise en sécurité et demandant ses observations dans un délai d'un mois ;

Vu l'absence de réponse et la persistance de désordres mettant en cause la sécurité publique, constatée par l'Homme de l'Art, suite à la visite de l'immeuble en date du 06 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité – péril ordinaire - n°0443-23 en date du 11 septembre 2023 concernant l'immeuble sis 32 avenue Salvador Allende, 33130 Bègles, parcelle AO 538 ;

Vu le rapport du service Immeuble Dangereux de Bordeaux Métropole en date du 12 mars 2025 considérant notamment que :

*Désordres constatés : Etat ce jour :*

*L'ensemble des murs ont été abaissés à environ 60-80cm du sol. Ils ne présentent plus un danger.*

*Les briques sont stockées rangées sur le terrain.*

*La végétation envahissant les clôtures a été retirée, la clôture refixée.*

*Préconisations :*

*Il y a lieu de procéder à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité ordinaire et de l'interdiction d'accès, d'usage et d'habitation et d'en informer la propriétaire.*

Considérant qu'il résulte de l'avis de l'Homme de l'Art du service Sécurité Bâtimentaire susvisé que les mesures prises permettent de prononcer la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité – péril ordinaire – n°0443-23 en date du 11 septembre 2023 concernant l'immeuble sis 32 avenue Salvador Allende, 33130 Bègles, section AO, parcelle 538 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20250321-SGAM20250325-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Il est pris acte de la réalisation des mesures permettant de mettre fin au danger à l'origine de la prise de l'arrêté de mise en sécurité – péril ordinaire - n°0443-23 en date du 11 septembre 2023 concernant l'immeuble sis 32 avenue Salvador Allende, 33130 Bègles, parcelle AO 538 ;

Les mesures permettant de mettre fin durablement au danger à l'origine de la prise l'arrêté de mise en sécurité – péril ordinaire - n°0443-23 en date du 11 septembre 2023 concernant l'immeuble sis 32 avenue Salvador Allende, 33130 Bègles, parcelle AO 538 ayant été validées par l'Homme de l'Art du service Sécurité Bâtimentaire, il est prononcé la mainlevée dudit arrêté.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera notifié par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception aux propriétaires. Il sera être affiché sur site ainsi qu'à la mairie de Bègles.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois suivant son affichage et sa notification, d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bègles.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de DEUX mois suivant soit, son affichage et sa notification, soit le rejet du recours gracieux.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, sont chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bègles, le 21 mars 2025



Xavier-Marie FEDOU

Adjoint au Maire,  
Délégué aux Finances, Patrimoine, Urbanisme  
De proximité et Quartier Nord-Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20250321-SGAM20250325-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025